

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant
La problématique des cours de natation**

Madame la Ministre,

Vous le savez, la problématique des cours de natation n'est pas neuve. Début 2016 et pour la première fois, une enquête officielle a été lancée auprès des établissements scolaires afin de connaître la réalité de terrain. Sur base des réponses formulées par moins de la moitié des établissements concernés, les résultats soulignaient, sans surprise, de fortes inégalités entre enfants et adolescents. En effet, la natation était surtout pratiquée dans l'enseignement primaire. Dans le secondaire, le taux d'élève ayant droit à un cours de natation oscillait entre 9 et 16 %.

Parallèlement à cette enquête, un cadastre avait également été réalisé afin de mieux cibler la réalité de terrain.

Madame la Ministre, à l'aube de cette législature et afin d'avoir la vision la plus précise possible de la situation, jugez-vous opportun de lancer une nouvelle enquête auprès des établissements scolaires? Une actualisation du cadastre est-elle prévue?

Je vous remercie.

Réponse de Caroline Désir, Ministre de l'Education

Le manque d'infrastructures est certainement la première cause de discriminations liées à la maîtrise des compétences en natation tout au long de la scolarité obligatoire. En effet, les enfants qui n'ont pas l'occasion d'aller à la piscine avec l'école par manque d'infrastructures disponibles et dont les parents ne sont pas en mesure de leur payer des cours particuliers n'apprennent bien souvent pas à nager. Ce problème est de plus en plus criant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que bourgmestre d'Ouffet, vous avez encouragé la rénovation d'une infrastructure supra-communale dans la région du Condroz. Vous savez donc que le financement pour la construction, l'entretien et la rénovation des piscines relève des régions et des communes.

Sur la base d'appels à projets, la Région wallonne a d'ailleurs consacré pas moins de 110 millions d'euros entre 2014 et 2020 à la rénovation et la construction de piscines via son plan «Piscines». Du côté bruxellois, les rénovations de piscines vont bon train également, tant via les subsides régionaux que la participation de Beliris. Aujourd'hui, la compétence des infrastructures sportives est dans les mains de la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou pour Bruxelles et du ministre Jean-Luc Crucke pour la Wallonie. La volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste évidemment de favoriser les synergies entre écoles et pouvoirs organisateurs (PO), ainsi que de mutualiser les ressources.

La discrimination liée au coût est encore réelle, mais l'un des objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence est d'arriver progressivement à une réelle gratuité de l'enseignement obligatoire. Cela passe aussi par l'accès aux infrastructures sportives. Des montants sont d'ailleurs déjà attribués aux écoles et PO pour la poursuite de cet objectif, mais l'attribution du choix de ces montants reste le leur.

Par ailleurs, il est utile de souligner que le décret du 7 juin 2001 relatif aux avantages sociaux permet aux écoles subventionnées de considérer l'accès aux piscines comme un avantage social, servant directement l'élève. Enfin, rappelons que, dans le cadre du décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement, les frais couvrant l'accès à la piscine et les déplacements y afférant, peuvent être demandés aux parents, mais doivent être calculés au prix coûtant.

Nous ne manquerons évidemment pas de revenir sur cet épineux dossier, source de discriminations bien réelles. En outre, les rénovations de piscines, même si elles suivent leur cours, entraînent des problèmes d'accès pour nos écoles.

Réplique Mme Caroline Cassart-Mailleux

Vous relevez que nombre d'enfants doivent passer par des cours particuliers, ce qui est en effet source d'inégalités. Vous n'en êtes pas responsable. Cette situation est latente et existe depuis longtemps. Dans le Condroz, six petites communes se sont regroupées pour rénover une piscine située dans une école. Celle-ci ne sera pas rendue publique, mais principalement destinée aux élèves et au club sportif. Le coût de fonctionnement de cette piscine sera bien moindre que si elle était publique et ouverte en permanence.

Cette solution pourrait être envisageable ailleurs, l'objectif premier étant de donner des cours de natation à nos élèves. En Région bruxelloise et en Région wallonne, d'autres piscines pourraient être financées par des subsides destinés aux infrastructures sportives, et ce, à moindre coût en raison de leurs heures d'ouverture spécifiques.